



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
15 avril 2021  
Français  
Original : anglais

**Pour décision**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2021**

1-4 juin 2021

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire\*

## Prorogations des programmes de pays en cours

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Conformément à la décision du Conseil d'administration 2009/11, la présente note informe ce dernier de la prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Arménie, laquelle fait suite à des prorogations antérieures de deux et quatre mois, ainsi que de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Malaisie, qui fait suite à deux prorogations, de deux et quatre mois, respectivement.

En outre, la présente note expose au Conseil d'administration les raisons motivant la proposition de prorogation de trois mois du programme de pays pour Madagascar, laquelle fait suite à deux prorogations précédentes de respectivement un an et six mois ; ainsi que la prorogation de huit mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, laquelle avait déjà fait l'objet de deux prorogations consécutives d'un an, d'une prorogation de neuf mois, d'une prorogation de trois mois, d'une prorogation de deux mois et d'une prorogation de quatre mois. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces prorogations.

#### *Projet de décision*

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Arménie, laquelle fait suite à des prorogations antérieures de deux et quatre mois, ainsi que de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Malaisie, qui fait suite à deux prorogations, de deux et quatre mois, respectivement. Ces nouvelles prorogations ont toutes deux été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1.

\* E/ICEF/2021/9.

*Nota* : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



2. *Approuve* la prorogation de trois mois du programme de pays pour Madagascar, qui suite à deux prorogations antérieures de respectivement un an et six mois ; ainsi que la prorogation de huit mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, lequel avait déjà fait l'objet de deux prorogations consécutives d'un an, d'une prorogation de neuf mois, d'une prorogation de trois mois, d'une prorogation de deux mois et d'une prorogation de quatre mois., tel que présenté dans le tableau 2.

Tableau 1  
**Premières prorogations d'un an (ou moins) des programmes de pays en cours approuvées par la Directrice générale**

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Arménie	2016 – juin 2021 (dont deux prorogations, de respectivement deux et quatre mois)	Juillet – septembre 2021 (prorogation de trois mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Gouvernement arménien avait fait part de la nécessité d'apporter certaines modifications au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ainsi qu'au descriptif de programme de pays élaboré par l'UNICEF. Les documents révisés n'ayant pu être approuvés à temps pour la session annuelle du Conseil d'administration de l'UNICEF, en juin 2021, une nouvelle demande de prorogation est donc transmise.</li> <li>– Cette prorogation de trois mois fait suite à deux prorogations antérieures, la première de deux mois, et la seconde de quatre mois, qui avaient été accordées pour permettre la finalisation des processus relatifs au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</li> </ul>
Malaisie	2016 – juin 2021 (dont deux précédentes prorogations, de respectivement deux et quatre mois)	Juillet – décembre 2021 (prorogation de six mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cette prorogation assurera l'échelonnement entre l'achèvement et l'approbation par le Gouvernement malaisien du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des descriptifs de programme de pays 2022-2025 de chaque organisme contribuant à ses résultats.</li> <li>– L'Unité de planification économique du Gouvernement malaisien a fait savoir au Coordonnateur résident des Nations Unies que le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2025, actuellement soumis à une série de consultations avec les ministères, serait finalisé courant 2021, conjointement aux plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays développés par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNICEF. La soumission simultanée pour approbation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes nécessitera un échelonnement efficace de ces deux documents.</li> </ul>

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<p>– Cette prorogation de six mois fait suite à deux autres prorogations, la première de deux mois, et la seconde de quatre mois, qui avaient été accordées afin de permettre la finalisation des processus relatifs au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le PNUD ainsi que le FNUAP envisagent également des prorogations similaires. Ces organismes ont donc tous trois présenté une demande afin d'obtenir la prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 de leurs plans d'action respectifs pour la mise en œuvre des programmes de pays.</p>

Tableau 2  
**Prorogations des programmes de pays en cours soumises à l’approbation du Conseil d’administration**

<i>Programme de pays recevant une aide de l’UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Madagascar	Mars 2015 – juin 2021 ( <i>dont deux prorogations, de respectivement un an et six mois</i> )	Juillet – septembre 2021 ( <i>prorogation de trois mois</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Gouvernement malgache et l’Équipe de pays des Nations Unies sont parvenus, à la suite d’une série de consultations, à un accord concernant la feuille de route 2021-2023 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable à Madagascar, en concordance avec les besoins et priorités du pays.</li> <li>– La prorogation du programme de pays pour Madagascar permettra à l’équipe de l’UNICEF de bénéficier d’un délai supplémentaire pour rédiger des propositions pertinentes, en accord avec le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, élaboré conjointement par l’Équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de Madagascar.</li> <li>– Cette troisième prorogation fera suite à deux prorogations antérieures de respectivement un an et deux mois, lesquelles avaient été accordées au regard du temps nécessaire pour la finalisation des processus relatifs au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</li> </ul>
République arabe syrienne	Mars 2016 – juin 2021 ( <i>dont deux prorogations consécutives d’un an, une prorogation de neuf mois, une prorogation de trois mois et une prorogation de deux mois</i> )	Juillet 2021 – février 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>– En accord avec le Gouvernement de la République arabe syrienne ainsi que le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l’action humanitaire à Damas, les bureaux régionaux et bureaux de pays de l’UNICEF, du FNUAP et du PNUD proposent la prorogation jusque fin 2021 de la présentation de leurs descriptifs de programmes de pays respectifs, de sorte à bénéficier d’un délai supplémentaire pour pouvoir conduire des consultations au niveau national, notamment avec le Gouvernement et les partenaires de développement, et ainsi finaliser le Cadre stratégique.</li> <li>– En outre, l’UNICEF demande une « prorogation technique » de deux mois, soit jusque fin février 2022, de sorte à s’aligner sur le PNUD et le FNUAP et à permettre la présentation du nouveau</li> </ul>

---

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			descriptif de programme de pays au cours de la première session ordinaire 2022 du Conseil d'administration de l'UNICEF.

---